

■ Présentation générale

1. Nature de l'épreuve

1.1. Culture générale et ordre général

Le présent manuel se veut une préparation à l'épreuve écrite « composition sur un sujet d'ordre général » des concours externes de niveau A des trois fonctions publiques permettant le recrutement aux emplois suivants :

- corps de niveau A recrutés par le biais des concours de l'ENA et des IRA ;
- magistrats ;
- greffiers en chef ;
- administrateurs et attachés territoriaux ;
- directeurs d'hôpital ;
- attachés d'administration hospitalière ;
- directeurs d'établissement sanitaire social et médico-social ;
- corps d'inspecteurs (jeunesse et sports ; action sanitaire et sociale ; travail) ;
- administrateurs de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
- conseillers et secrétaires des affaires étrangères ;
- commissaires et officiers de police ;
- commissaires des armées ;
- officiers de gendarmerie ;
- directeur des services pénitentiaires ;
- directeurs et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Cette composition est une épreuve spécifique qui doit permettre d'apprécier les connaissances du candidat, sa capacité à réfléchir en utilisant ses connaissances et à les mettre en forme. Elle doit consister en une démonstration fondée sur des idées claires et originales, articulées selon un plan précis et étayées par des connaissances dans les trois domaines suivants :

- les matières littéraires, philosophiques, sociologiques, artistiques et scientifiques ;
- l'actualité, qu'il s'agisse de la politique nationale et internationale ;
- la vie administrative, dans ses différents aspects juridique et budgétaire.

L'expression, souvent employée dans le langage courant, d'épreuve de « culture générale » peut de ce point de vue être trompeuse. Il ne s'agit pas ici d'une dissertation philosophique, mais d'une composition sur une question que se pose la société dont on doit aborder les différentes problématiques, en privilégiant les aspects administratifs et « sociologiques » et en cherchant une ou des réponses administratives et politiques.

Cette différence entre la « culture générale » et la composition sur un sujet d'ordre général s'est encore approfondie avec la volonté exprimée par le pouvoir politique de « professionnaliser » la nature des concours et des épreuves de sélection. C'est ainsi que désormais, par exemple pour le concours externe des IRA, l'arrêté du 6 juin 2008 fixant la nature, la durée et le programme des épreuves ne fait pas référence aux grandes questions de société mais limite la portée de la composition à la « place de l'État et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) ». Il est intéressant de noter sur ce point que l'arrêté du 27 juillet 2012 a modifié cet article en remplaçant l'État par « les pouvoirs publics ». Il faudra évidemment s'interroger sur ce changement de termes et de champ thématique et essayer de définir cette notion de pouvoirs publics. Cette restriction à la seule action des pouvoirs publics et aux politiques publiques ne s'applique pas encore à tous les concours, dont certains conservent leur portée culturelle, mais tend à se généraliser. La « culture générale » dans ce cadre ne doit donc se comprendre que comme culture administrative.

Cependant, à l'inverse, et c'est là l'autre erreur majeure que l'on peut commettre à l'égard de cette épreuve, le jury attend des candidats, non pas du tout un devoir neutre et sans aspérités, un condensé de cours d'administration publique, mais une réelle réflexion personnelle, une réponse sous forme d'un raisonnement argumenté. Pour poursuivre la citation de l'arrêté du concours des IRA, l'épreuve est en effet destinée à permettre « d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel ». Il s'agit, en d'autres termes, d'apprécier si le candidat possède les qualités de jugement d'un « citoyen » ou, plus précisément, d'une personne qui sera chargée d'administrer le bien public. Le piège dans lequel peuvent tomber les candidats serait donc de limiter leur réflexion au seul domaine de droit public qu'ils maîtrisent bien. Or, une question sur les établissements publics ne doit pas, dans ce cadre, entraîner une réponse sur le statut juridique de ces organismes, mais une réflexion, fondée sur ces connaissances : pourquoi ces organismes ont-ils été créés, quelle en est aujourd'hui l'opportunité... ?

L'épreuve est donc à la fois limitée dans son objet, essentiellement à la matière administrative, et étendue dans sa nature à une réflexion personnelle documentée. Les correcteurs et jurys jugent principalement la capacité de raisonnement à partir de considérations administratives, politiques et sociologiques impliquant une connaissance précise de l'actualité générale en ce domaine (modernisation de l'action publique, grands équilibres des comptes publics...). Il s'agit donc ici d'une culture générale saisie sous le prisme de l'administration. L'« ordre général » de ces dissertations désigne ainsi un condensé de culture sur une solide connaissance de l'administration.

1.2. La problématique

Tout sujet, même si cela n'est pas explicite dans son énoncé, soulève en fait une question à laquelle la composition doit répondre. Il faut pour cela clairement dégager la ou les problématiques du sujet et les réponses apportées. Des sujets traditionnels, tels que la place des femmes, le rôle du juge ou le sens de l'égalité, ne doivent ainsi par exemple pas être traités comme des questions de cours de droit. L'analyse juridique ne constitue que l'un des éléments de réponse aux interrogations que doit soulever le candidat : faut-il assigner une place aux femmes ? Par la parité, les quotas ou des incitations financières ? Faut-il rendre la société moins patriarcale pour que la femme y trouve vraiment sa place ? L'intérêt de la question soulevée est aussi important que l'aspect juridique ou économique de la réponse proposée.

Il est donc essentiel d'élargir une première approche immédiate du sujet à ses aspects et conséquences les plus importants. Un sujet sur le pouvoir d'achat, par exemple, doit considérer cette notion comme un instrument de mesure mais aussi amener à s'interroger sur les raisons de sa stagnation en France, les sources de la richesse (capital/travail), sur ses modes de répartition, et sur la possibilité d'une poursuite d'un système social fondé sur l'accumulation quantitative, ou sur la notion d'achat comme pouvoir à travers les actions de « consommateurs-citoyens ».

Les sujets traités se rapportent, sauf précision contraire, aux problèmes de la société française contemporaine, c'est-à-dire de 1945 à nos jours (quelques concours, notamment ceux qui évoquent toujours la « culture générale », peuvent porter sur des questions de société depuis le XVIII^e siècle). La composition ne doit cependant pas consister en une réflexion historique mais utiliser l'examen de l'évolution de tel ou tel phénomène social pour nourrir la problématique dégagée. Bien évidemment, la réflexion sur les questions françaises ne pourra qu'être enrichie par des éléments de comparaison avec les pays étrangers, européens notamment. Par ailleurs, certains sujets renvoient spécifiquement à une réflexion internationale.

2. Le plan

Le plan de cette dissertation répond à des règles strictes. Il comporte une introduction structurée en 4 points :

- Une phrase d'envoi en rapport avec le sujet, pas nécessairement sur l'actualité la plus immédiate, destinée, à partir d'une citation ou d'un évènement, à susciter l'intérêt du correcteur ;
- Une définition des termes essentiels du sujet ;
- Une mise en problématique sous forme de questions (avec ou sans points d'interrogation). Il peut être bienvenu dans cette phase de montrer l'importance de la question soulevée (et l'intérêt d'avoir posé ce sujet). Les sujets peuvent opposer deux termes (pouvoirs publics/secteur privé, gestion administrative/

performance), parfois contradictoires en oxymore (intérêt général/profit). Il faut alors dans l'introduction souligner cette opposition et tenter de la dépasser dans le cadre du raisonnement ;

- Une annonce de plan, qui constitue une réponse à la problématique soulevée, en une phrase très clairement mise en valeur. Sur la forme, bien souvent, l'énoncé de l'annonce de plan qui suit l'introduction peut être libellé en un « Si un sentiment de déclassement a pu naître de la confrontation d'un imaginaire historique prestigieux à une réalité contemporaine difficile, la situation française relève de fait bien plus d'un repositionnement dans un contexte mondial globalisé », pour un sujet relatif à la place de la France dans le monde, par exemple.

L'introduction est donc très différente de celle propre à un exercice universitaire classique, où elle constitue une partie en soi. Elle a ici pour objet de situer le sujet et d'en dégager les enjeux. Elle ne doit donc pas dépasser la dimension d'une page.

Le plan de la dissertation est constitué de deux parties qui se répondent l'une l'autre en un « oui mais ». Ce plan est en fait constitué dans l'idéal de quatre sous-parties croisées « oui mais mais oui » selon l'enchaînement logique suivant qui permet de présenter son avis personnel sur la problématique dégagée tout en préservant la nécessité d'exposer, dans le corps du raisonnement, le contexte et les autres opinions en présence :

- La première sous-partie consiste souvent en une description plutôt factuelle et historique de la problématique contenue dans le sujet (état des lieux, mise en perspective historique, définition plus approfondie et chiffrée...). Une composition qui oublierait ce moment du raisonnement ou le situerait au terme de son analyse manquerait pour le moins de logique. Pour autant, le plan ne doit jamais être historique (avant et après le 11 septembre 2001...). Le raisonnement doit s'articuler autour d'une idée, pas d'une date ;
- La deuxième sous-partie tire les premières conséquences du constat qui vient d'être opéré, en exprime les enjeux. Ce peut être l'occasion de présenter un argumentaire que l'on ne partage pas mais qui compte dans la problématique. Ce passage du raisonnement est important. Une composition qui n'exprimerait qu'un seul point de vue, même justifié, même brillamment, manquerait une part essentielle de l'exercice. Il faut savoir inclure l'opinion inverse de la sienne, qui peut d'ailleurs être celle du correcteur, dans l'ensemble du raisonnement sous peine de ne traiter qu'une partie de la problématique et d'apparaître incapable d'une réflexion ouverte ;
- La troisième sous-partie consiste en une redéfinition du sujet, une analyse de ses termes vue sous un angle nouveau, une reformulation de la problématique. Un sujet sur le vieillissement de la population, par exemple, doit amener à présenter en premier lieu le constat de ce vieillissement, en deuxième lieu à en tirer les conséquences sur les équilibres des comptes sociaux, et en troisième lieu à s'interroger sur le changement radical de la notion même de « vieux » aujourd'hui. De même, pour prendre un autre exemple permettant d'illustrer ce moment important

de la composition, un sujet sur « la place de la France dans le monde » doit en premier lieu analyser la place restreinte de la France par rapport à son histoire, en analyser les conséquences avant de reformuler la problématique à partir de la notion absolument nouvelle du « monde » dans le cadre de la mondialisation, où il n'est plus véritablement question de places d'identités nationales dans une hiérarchie strictement « internationale ». D'une manière générale, les sujets posés se prêtent souvent à cette reformulation : les notions sociales en jeu sont des constructions historiques dont le sens varie comme l'a montré, par exemple, Michel Foucault dans *Surveiller et punir* ou *Histoire de la folie à l'âge classique* ;

- En toute logique, la quatrième sous-partie doit analyser les conséquences de la reformulation du sujet qui vient d'être exposée. Elle doit évidemment être consacrée à l'expression de son opinion sur le sujet, sa réponse à la problématique soulevée. Il est important de ne pas laisser une problématique en suspens et de pouvoir, à ce moment de la dissertation, proposer des solutions même modestes. Le correcteur comprendra bien que le candidat ne peut résoudre la crise sociale et financière du monde en 8 pages mais il noterait négativement l'absence de positivité dans la réflexion. Il paraît préférable de privilégier une tonalité optimiste, et en tout cas constructive, aux orientations proposées, étant entendu que le correcteur juge un candidat mais également bien souvent un collègue et un administrateur potentiel du bien public.

Les titres des parties ou des sous-parties n'ont pas besoin d'être soulignés ou écrits en couleur mais le découpage doit en être clair. Une numérotation peut être autorisée si le candidat en ressent la nécessité. Des phrases de liaison doivent conduire logiquement d'une partie à l'autre du raisonnement. Chaque paragraphe des sous-parties doit enfin dégager une idée majeure.

La conclusion est constituée de deux moments :

- La synthèse de la réflexion qui a été menée ;
- Une ouverture sur une idée ou une perspective nouvelle par rapport à cette réflexion (par exemple, sur un sujet relatif au vieillissement de la population, la place laissée aux jeunes dans cette société vieillissante). Elle ne doit pas comporter de nouvelles questions, dont les réponses auraient dû être fournies dans l'exposé, mais de nouvelles perspectives.

La réflexion doit ainsi constituer un tout homogène, du début à la fin de la composition. Il est essentiel de ce point de vue de suivre le plan annoncé à l'issue de l'introduction : la copie est jugée pour une partie très importante sur cette cohérence de la réflexion personnelle exprimée.

3. La méthode

Il faut lire attentivement le sujet, faire la liste des idées et des références qu'il appelle, les classer par ordre de priorité en déterminant celles qui doivent impérativement figurer dans la composition, dégager un plan puis, enfin, commencer la rédaction. Tout sujet, même s'il ne s'agit pas d'un commentaire de texte, mérite d'être pesé dans chacun de ses termes, comme le jury l'a fait lui-même avant de parvenir à un accord sur son libellé. Le sujet des IRA de 2004 par exemple « Les médias sont-ils toujours utiles à la démocratie ? » peut signifier « encore aujourd'hui utiles » ou bien « en toutes circonstances utiles ». Il n'est pas nécessaire de traiter tous ces aspects mais il est évidemment préférable de les avoir identifiés.

La rédaction du plan peut être entreprise en premier, puis celle de la conclusion, de l'introduction et enfin des deux parties. Un soin tout particulier doit en effet être apporté à l'élaboration de l'introduction, de la conclusion et de l'annonce de plan qui bien souvent fondent une première estimation globale du correcteur sur l'ensemble de la copie.

De ce point de vue, une bonne méthode d'entraînement peut consister à se mettre à la place d'un membre de jury, à l'écrit comme à l'oral. Les défauts fréquents de présentation apparaissent alors très nettement depuis cette place, ainsi que la nécessité pour le correcteur d'adopter une grille rapide d'analyse des copies, a fortiori s'il doit corriger plusieurs centaines de devoirs. La plupart des correcteurs apprécient ainsi très vite une copie, avant même de la lire en profondeur, à partir de critères simples : plan, introduction, conclusion, lisibilité générale. Ils peuvent ensuite déterminer en commun ou non une grille du type : plan et intelligence du sujet 7 points, connaissances et maîtrise des enjeux essentiels du sujet 6 points, style 4 points, lisibilité et orthographe 3 points (par exemple). Il est important d'avoir en tête ce type d'analyse des copies par le correcteur lorsque l'on entreprend de répondre à un sujet. En ce sens, il convient de prendre connaissance des annales des rapports des jurys lorsqu'ils existent, par exemple ceux des jurys des IRA sur le site de la Fonction publique, pour comprendre leurs attentes et savoir y répondre.

Cependant, seul l'exercice multiple de ce type d'épreuve permet d'en appréhender sereinement les difficultés. Il est important de souligner qu'un candidat n'a pas à être impressionné par cette épreuve, bien au contraire. Avec son bagage universitaire, l'acquisition de cette méthode et un peu d'entraînement, il lui est à l'inverse facile de faire la différence sur l'épreuve. Il faut savoir en effet que les trois quarts des copies obtiennent une note comprise entre 8 et 11, le reliquat se décomposant pour moitié en moins de 7 et plus de 13. Mises à part les devoirs d'exception, les très bonnes notes sont constituées de copies dont le plan est structuré, avec un raisonnement original et argumenté.

Il faut d'ailleurs noter que cette méthode et ce mode d'exposé valent également pour ce qui concerne l'épreuve orale. En effet, une fois la présentation du candidat réalisée, les premières questions, avant d'éventuelles mises en situation, portent le plus souvent sur des points évoqués par celle-ci, progressivement élargis aux grandes problématiques administratives. Il convient, pour chaque question qui l'implique, d'organiser rapidement sa réponse par une première mise en contexte des éléments, l'exposé du débat qu'ils suscitent et, sur cette base, de sa propre opinion sur le sujet.

4. La forme

Il est essentiel de prendre le temps de la rédaction de manière à éviter les fautes d'orthographe, les ratures, les caractères illisibles ou les devoirs inachevés. Il ne faut surtout pas croire qu'un devoir peu lisible présente l'avantage de masquer des incertitudes : il sera simplement sanctionné de ce défaut. Il faut donc s'entraîner à rédiger auparavant au stylo des dissertations longues. Ce mode d'écriture exige bien sûr une pratique matérielle mais implique aussi un autre mode de réflexion et une plus grande attention sur l'orthographe. De ce point de vue, il est important de savoir que l'orthographe représente un critère important de jugement : il n'est pas rare que des jurys se fixent la règle de sanctionner les fautes d'orthographe par des points en moins, pouvant aller jusqu'à cinq points.

Les fautes d'orthographe ou de syntaxe les plus fréquentes sont répertoriées dans les rapports de jury (le verbe « pallier » est transitif ; l'accord du participe passé après le verbe avoir ; la confusion entre « quelque » et « quel que » ; l'abus de majuscules alors qu'il convient de s'aligner sur l'utilisation restrictive du *Journal officiel*...). Pour éviter les fautes grossières, dues le plus souvent à un défaut d'attention, il faut impérativement savoir épargner le temps d'une relecture précise de sa copie.

Il convient d'éviter absolument aussi bien le style naïf que le lyrisme, la grandiloquence ou le bavardage, l'excès de références à la dernière émission de télévision ou publicité sans la moindre hiérarchie de valeurs et, même si la composition doit exprimer un point de vue personnel, toute forme de personnalisation du style en « je » ou « nous ». Le style doit donc être celui d'une note administrative ou d'un article du journal *Le Monde*, ce qui n'empêche pas, bien au contraire, l'exigence d'une réponse personnelle sur le fond.

Les citations ou références d'auteurs sont importantes, si elles sont certaines et justes, mais ne doivent pas gêner le déroulement du raisonnement. Il faut intégrer ces références dans le corps de son propre raisonnement et ne pas construire celui-ci à partir des deux ou trois auteurs que l'on peut connaître sur un thème.

Au total, la composition doit couvrir en moyenne de 8 à 12 pages.

5. Les sujets potentiels

Tenter de deviner le prochain sujet des compositions du concours relève évidemment d'une saine curiosité. Il convient pour ce faire d'éplucher les annales du concours convoité. Conformément à une coutume non écrite, le jury évite en effet de proposer un thème qui a déjà été abordé à l'occasion du même concours au moins lors des trois sessions précédentes.

Il faut également prendre soin de lire attentivement la description de l'épreuve parue dans l'arrêté déterminant les modalités du concours qui souvent, comme pour le concours des IRA, dresse une liste de politiques publiques. Le jury peut cependant parfaitement choisir une thématique transversale (la Fonction publique ou l'administration électronique par exemple).

Enfin, d'un point de vue général, les sujets portant sur une actualité trop « chaude », susceptibles de porter à polémique, où l'opinion exprimée prendrait une place trop importante par rapport à la capacité de jugement, sont évités par le jury : difficile d'imaginer aujourd'hui un sujet portant sur les rapports entre l'État et la religion, par exemple.

Il faut pour réduire encore cette marge d'incertitude être conscient que les sujets sont conçus dans les mois précédant le concours et concernent des thèmes administratifs que les membres du jury considèrent comme majeurs pour eux à ce moment. De fait, la réorganisation de l'État, notamment au plan local du fait de la RéATE (réforme de l'administration territoriale de l'État) ou le rôle de l'État dans la relance économique répondaient parfaitement à ce critère.

Sur la forme, les sujets sont le plus souvent libellés en phrase interrogative afin d'aider les candidats à soulever la juste problématique et à comprendre qu'il s'agit bien de répondre à une telle problématique. Néanmoins, la question directement posée peut en fait soulever une interrogation majeure sous-jacente : c'était le cas, par exemple, du sujet des IRA relatif à l'autonomie des universités qui renvoyait à l'analyse des possibilités et de l'opportunité du démembrement de l'État, sous ses différentes formules (de l'établissement public aux partenariats public-privé).

6. La méthode du manuel : des exemples de dissertation par sujet

Ainsi qu'il vient d'être dit, la difficulté spécifique de cette épreuve provient de ce qu'elle implique de savoir concilier à la fois une réflexion personnelle fondée sur une problématique claire et la mobilisation d'éléments de contenus provenant, d'une part, des cours classiques de droit public et de finances publiques notamment et, d'autre part, de l'actualité administrative.